

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-089

Objet de la délibération : Demande de soutien financier dans le cadre du dispositif « Je passe à l'électricité »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le dispositif « court terme » : « Je passe à l'électricité » proposé par EDF, destiné notamment à accompagner les collectivités dans l'équipement de leurs établissements afin d'améliorer le confort des usagers lors des périodes de fortes chaleurs ;

Considérant que la commune souhaite équiper l'école publique du Ronzey, d'équipements éligibles au dispositif ;

Considérant que ce dispositif prévoit une aide pouvant aller jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et des modalités du dispositif

Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter ce soutien financier afin de contribuer au financement de ces équipements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE auprès d'EDF, dans le cadre du dispositif court terme, « Je passe à l'électricité », le bénéfice du soutien financier prévu pour l'acquisition des équipements suivants :

10 brasseurs d'air, destinés à l'équipement de l'école publique du Ronzey,

DIT que le montant sollicité est celui correspondant au dispositif, soit jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite du montant effectivement éligible et des plafonds fixés par le dispositif.

PRECISE que le montant définitif de l'aide sera déterminé par EDF au regard des dépenses et équipements effectivement éligibles.

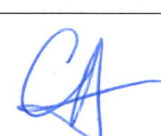
AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à déposer et signer le dossier de demande auprès d'EDF, ainsi que les documents nécessaires à son instruction.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget communal et financées selon les crédits disponibles, complétés, le cas échéant, par le soutien financier obtenu dans le cadre du dispositif.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Yoann MILLES Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 24 SEP. 2026

Publication ou notification du : 24 SEP. 2026

Publication site internet le : 24 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : - 8 SEP. 2026